

Norme internationale



3767/2

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications —
Partie 2 : Symboles pour tracteurs et machines agricoles**

Tractors, machinery for agriculture and forestry, powered lawn and garden equipment — Symbols for operator controls and other displays — Part 2 : Symbols for agricultural tractors and machinery

Première édition — 1982-09-01

CDU 631.3 : 003.62

Réf. n° : ISO 3767/2-1982 (F)

Descripteurs : machine agricole, véhicule routier tracteur, poste de travail, ergonomie, symbole, désignation.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3767/2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, et a été soumise aux comités membres en avril 1981.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Danemark	Pays-Bas
Allemagne, R.F.	Égypte, Rép. arabe d'	Philippines
Australie	Espagne	Pologne
Autriche	France	Portugal
Belgique	Inde	Roumanie
Brésil	Iran	Royaume-Uni
Canada	Iraq	Suède
Chine	Italie	Suisse
Corée, Rép. de	Mexique	URSS
Corée, Rép. dém. p. de	Nouvelle-Zélande	USA

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Finlande
Tchécoslovaquie

Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 2 : Symboles pour tracteurs et machines agricoles

0 Introduction

Le présent document est la partie 2 d'une Norme internationale sur les symboles pour les commandes de l'opérateur et les symboles autres que pour les commandes de l'opérateur, dont les différentes parties sont les suivantes :

Partie 1 — Symboles communs

Partie 3 — Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses¹⁾

Partie 4 — Symboles pour matériel forestier¹⁾

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3767 spécifie les symboles utilisés sur les tracteurs et les matériels agricoles. Les symboles spécifiés sont des symboles complémentaires et ont pour but de compléter ceux spécifiés dans l'ISO 3767/1. Ces symboles complémentaires sont répartis en deux groupes :

- groupe 1 : Symboles pour les commandes de l'opérateur
- groupe 2 : Symboles autres que pour les commandes de l'opérateur

Pour les symboles complémentaires spécifiques au matériel à moteur pour jardins et pelouses, voir l'ISO 3767/3, et pour le matériel forestier, voir l'ISO 3767/4.

2 Références

ISO 3461, *Symboles graphiques — Principes généraux pour la présentation.*

ISO 3767/1, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 1 : Symboles communs.*

ISO 3767/3, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 3 : Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses.*¹⁾

ISO 3767/4, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 4 : Symboles pour matériel forestier.*¹⁾

ISO 3789/1, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur — Partie 1 : Commandes communes.*

ISO 3789/2, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur — Partie 2 : Commandes pour tracteurs et matériels agricoles.*

ISO 3789/3, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur — Partie 3 : Commandes pour matériel à moteur pour jardins et pelouses.*

3 Généralités

3.1 Les symboles doivent être tels qu'ils sont présentés dans les tableaux en 4.4 et 5.3, sauf déformations nécessaires pour fournir une représentation précise dans le champ de vision de l'opérateur.

3.2 Lorsque, dans un symbole, une machine agricole ou des parties de machine sont représentées vues de côté, il faut considérer que la machine se déplace de droite à gauche.

3.3 Les symboles sur les commandes doivent ressortir nettement sur le fond.

3.4 Les feux concentrés doivent être représentés par des traits parallèles et les feux diffus par des traits divergents.

4 Symboles pour les commandes de l'opérateur






4.1 Les symboles du présent chapitre sont communs à toutes les machines et sont relatifs au fonctionnement des commandes de l'opérateur.





¹⁾ Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO 3767-1979.)

4.2 Les symboles doivent être placés sur ou à côté de la commande de la fonction décrite.

4.3 Lorsque plus d'un symbole est nécessaire (par exemple : tourner à gauche, tourner à droite), les symboles doivent être situés de telle manière, par rapport au dispositif de commande, que le mouvement du dispositif, dans la direction indiquée par la représentation des symboles lorsque de tels symboles sont apposés sur le dispositif de commande, indique le sens de la commande.

4.4 Désignation et illustration des symboles

N°	Désignation	Symbole
1	Dispositif de relevage Élever	
	Abaissier	
2	Commande du bras du chargeur Élever	
	Abaissier	
3	Commande de chargement du godet Déversement	

N°	Désignation	Symbole
	Cavage	
4	Vitesse du batteur (moissonneuse-batteuse)	
5	Vitesse du rabatteur	
6	Réglage des grilles	
7	Frein de stationnement	